



Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE INFORMATIONS MARS 2024

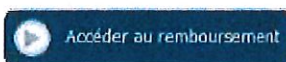
MESSAGE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LES TIMBRES ÉLECTRONIQUES

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes.

En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Le remboursement, à demander sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>



Demander le remboursement d'un timbre électronique



s'effectue au choix :

- pour les timbres achetés sur www.timbres.gouv.fr, sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,
- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide et il doit être privilégié par les usagers.

VOS DÉMARCHES / Permis de conduire :

Initié à la suite du CISR 2023, le service "Mes Points Permis" remplace Télépoints pour une gestion plus moderne et simplifiée des points de permis de conduire.

- Permet la consultation en ligne du solde de points du permis de conduire.
- Offre l'option de visualiser et de télécharger les relevés d'information restreint (RIR) et intégral (RII).
- Fournit des renseignements sur les dates de récupération de points et les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour obtenir davantage d'informations sur le service MesPointsPermis et pour savoir comment créer un compte, visitez le lien suivant : <https://www.legipermis.com/legislation/solde-nombre-points-permis.html>

Formalités en ligne au permis de conduire :

- Pour accéder au service Mes Points Permis : <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>
- Pour toutes informations ou inscription à un stage récupération de points agréé par la préfecture de l'Oise proche de Le Gallet, consultez le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stages-points/oise/>
- Effectuer en ligne l'ensemble des procédures du permis de conduire, depuis l'inscription à l'examen jusqu'à la rectification d'erreurs sur le permis, consultez le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

Dans le cadre de ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil départemental assure la protection des enfants en danger. En accueillant ces enfants à leur domicile, les assistants familiaux recrutés par le Département de l'Oise jouent un rôle essentiel dans leur quotidien.

QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT FAMILIAL ?

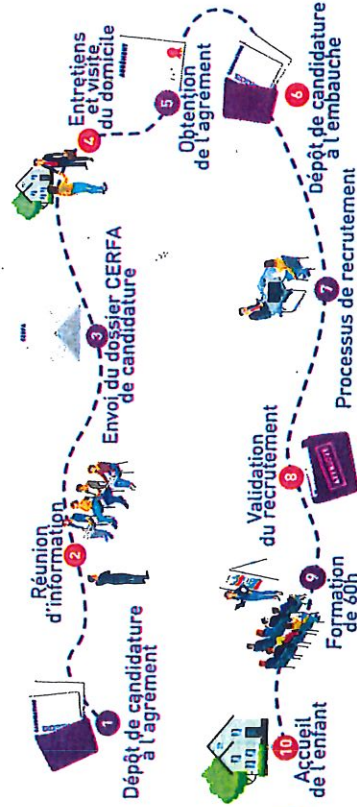
Pour devenir assistant familial, plusieurs conditions sont nécessaires, telles que :

- +18**
Être majeur
- Être titulaire du permis de conduire**
- Disposer d'un domicile en adéquation avec la mission d'accueil permanent de l'enfant**
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit**

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Le Département vous accompagne dans votre démarche et vous propose une aide à l'installation

JUSQU'À 10 000 €



☎ 03 44 06 62 55 / 03 44 06 63 60



VOUS ÊTES

BIENVEILLANT • EMPATHIQUE • PATIENT • À L'ÉCOUTE...

Devenez

Assistant Familial de l'Aide Sociale à l'Enfance



☎ 03 44 06 62 55 / 03 44 06 63 60

LE DÉPARTEMENT RECRUTE



Les bons réflexes



1 Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur Internet :

#enecliquepas
#generappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- Vert = gratuit
- Gris = prix d'un appel normal
- Violet = numéro surtaxé

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au



ou sur www.33700.fr

Le département de la Seine-Saint-Denis



Signal
Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits. Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application




MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone


Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes



Comment reconnaître un numéro surtaxé ?



Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).

Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081, 082 ou 089**

→ Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**

→ Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 080 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site **surmafacture.fr** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 66
Vous avez un colis, rappelez le 0825...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administrateur, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



UNE HISTOIRE DE FOUS

Dîner-spectacle historicomique
28 et 29 septembre 2024
5 et 6 octobre 2024
11 et 12 octobre 2024
(à 20h ou à 12h le dimanche)



L'Association François 1^{er} de Crèvecœur le Grand organise des dîners-spectacles ayant un fond historique et surtout un scénario très humoristique, qui en font un spectacle réellement unique dans tous les Hauts de France.

En 2024, nous proposons "Une histoire de fous", le nouveau spectacle écrit par Dominique Martens et mis en scène par Loïse Martens.

Nous vous ferons rire et voyager dans le temps, dans une magnifique salle de château Renaissance plus vraie que nature, dans laquelle alternent pendant plus de trois heures les quatre plats du repas et les cinq actes du spectacle.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information

tel : 07 81 78 17 53 (laissez un message et on vous rappelle)

email : contact@salamandre-crevecoeur.com

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information

tel : 07 81 78 17 53 (laissez un message et on vous rappelle)

email : contact@salamandre-crevecoeur.com

L'histoire :

Découvrir notre site web ...



L'histoire :

Nous sommes en 1524...

Le roi François 1er vient de passer quelques jours avec sa suite dans son relais de chasse favori. De retour au château, il s'apprête à partir livrer bataille dans le sud de la France où Charles Quint, roi d'Espagne, se fait menaçant. Mais tout à coup, une étrange épidémie frappe plusieurs membres de son entourage. D'où vient ce mal mystérieux ? Y aurait-il un conspirateur au château ? La personne du roi est-elle menacée ?

ATTENTION - N'attendez pas pour faire une pré-réservation

En 2022 et 2023, plusieurs dates étaient totalement réservées plus de quatre mois avant le spectacle !
Nous vous encourageons à faire une pré-réservation le plus tôt possible pour garantir que nous pourrions vous accueillir et vous placer ensemble si vous venez en groupe

MODALITES DE RESERVATION

Si vous venez en groupe, nous nous organisons pour placer les groupes ensemble à table (et tables côte à côte au delà de la capacité des tables).

Pour votre réservation

contactez nous par téléphone ou email, ou bien envoyez nous directement votre bon de réservation (avec vos coordonnées avec téléphone ou email bien lisible), le nombre de places et la date souhaitée ainsi que votre règlement libellé à "Association François 1er". Vous recevrez en retour votre confirmation de réservation (si le spectacle est complet au moment de la réception de votre règlement, il vous sera retourné) - Les chèques ne seront remis en banque qu'après les spectacles.

Adresse courrier pour les réservations : Association François 1er - 18 rue du presbytère - 60360 Crèvecœur le Grand

Vous pouvez aussi faire une [pré-réservation sur notre site web](#), en bas de la page "Repas spectacle", mais il est impératif de bien la renseigner pour que nous puissions vous joindre à coup sûr et finaliser votre réservation avec une confirmation officielle, indispensable pour l'accès le jour du spectacle



Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

EMPLOI

INFORMATION

VIE QUOTIDIENNE

FORMATION

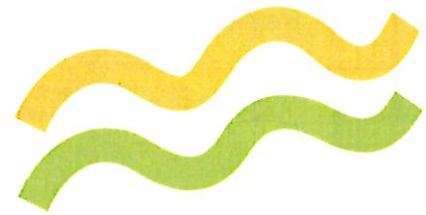
ORIENTATION

PERMANENCES

de la Mission Locale

MARS 2024

*Uniquement sur rendez-vous
au 03.44.78.72.00*



*Nouveau lieu
d'intervention !*



BRETEUIL

11 rue de l'Église (1er étage)

MARDI 12/03/2024 après-midi



FROISSY

Dans les locaux du Centre Social Rural
1 rue des Bouviers - 60480 FROISSY

LUNDI 18/03/2024

LUNDI 25/03/2024



MAIGNELAY - MONTIGNY

à la Mairie - Rue François Mitterrand

MARDI 05/03/2024 après-midi

MARDI 19/03/2024 après-midi

MARDI 26/03/2024 après-midi



TRICOT

à la Mairie - Rue Saint Antoine

JEUDI 28/03/2024 matin



CREVECOEUR-LE-GRAND *

A la Maison du Conseil départemental
24 avenue du Château

VENDREDI 08/03/2024 matin

VENDREDI 29/03/2024 matin

* pour les communes adhérentes à la Communauté de
Communes de l'Oise Picarde



SAINT JUST EN CHAUSSÉE

8 IMPASSE DE L'ABBAYE

Tous les jours sur rendez-vous

Tél 03.44.78.72.00 www.mlrgpp.org



LES ATELIERS



Mars 2024

Découvre les ateliers proposés par la Mission Locale et ses partenaires (liste non exhaustive)

à la Mission Locale

8 impasse de l'abbaye
60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE

à la Mission Locale

dans les locaux du Centre social M.Jubert
4 rue Raoul Levavasseur
60120 BRETEUIL

1 Mes atouts, mes compétences

4 Le Je(u) entre nous
Qui & ce moi ?

5 12 Remise à niveau



8 15 En route, tout est permis !

12 Le CV

13 LinkedIn



14 21 Sport Santé Partagé



14 «Santé»-vous bien ?

18 Es'ce team et moi
D'Stress

19 Connaissance de l'entreprise
Remise à niveau

20 Tests de recrutement

21 28 Sport santé partagé



22 En route, tout est permis !

25 T'inkière, je gère
Issue de secours

26 L'entretien
Remise à niveau

27 Je navigue sur le Web
en toute sécurité

1 Entraînements au code de la route

5 Je gère ma boîte Gmail



5 Le Je(u) entre nous

7 Rédaction d'un mail professionnel

8 Entraînements au code de la route

11 12 Formation
Sauveteur Secouriste du Travail

14 Atelier CV

14 Qui & ce moi ?

15 22 Entraînements au code de la route

18 Es'ce team et moi

19 Je navigue sur le web
en toute sécurité



19 D'Stress

21 T'inkière, je gère

26 Issue de secours

RÉSERVÉ AUX JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION LOCALE

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ - INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER(E)

Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

8 impasse de l'Abbaye 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE

Tél. : 03 44 78 72 00 - www.mlrgpp.org



COMMUNE DE LE GALLET
DÉPARTEMENT DE L'OISE
60360



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024 - 19H00

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de Conseil sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. M. KAMÉLI Stéphane, COUPLÉT Nicolas Mmes THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud

Était absent excusé : M. GOUGE Bernard

Était absente : Mme LALOT Isabelle

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2023.

Mme Annie THÉVENON est nommée secrétaire de séance.

ORDRE N°1 : DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre du 21 février 2024 de Mme DUMAST Céline portant sur sa démission de sa fonction de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Ce courrier reçu en mairie le 22 février 2024 a été transmis à Mme la Préfète de l'Oise le 26 février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND NOTE de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal (selon document ci-annexé)

DÉSIGNE un nouveau membre titulaire SIRS M. Arnaud BOUSSIFET, un nouveau membre suppléant SIRS Mme Christine NORTIER

DÉSIGNE un nouveau membre titulaire Mission locale Mme Sylvie JONARD

ORDRE N°2 : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L .2113-6 et suivants,

Considérant qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADHÈRE au groupement de commande,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération

DÉSIGNE comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

M. Mathieu BOUREUX en qualité de titulaire

M. Stéphane KAMÉLI en qualité de suppléant

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ORDRE N°3 : ADHÉSION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITOIRE DE L'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/11/06 du 20 novembre 2023 approuvant la convention unique, son règlement général annexe et la grille tarifaire des missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

ORDRE N°4 : CURAGE DES MARES

M. Le Maire présente à l'Assemblée les devis de deux entreprises spécialisées en vue de curer les deux mares.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

RETIENT l'offre de l'entreprise ROLLAND pour un montant T.T.C de 5 800 euros T.T.C

ORDRE N°05 : PETITES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité les propositions des entreprises :

* **l'entreprise Atelier BAZIN pour la reliure des registres** (Etat Civil, Arrêtés des Maires, Délibérations du Conseil Municipal) pour un **montant T.T.C de 295,25 euros**

* **le fournisseur Berger Levrault pour le certificat électronique pour 3 ans pour un montant T.T.C de 552 euros**

Il est évoqué la nécessité d'acheter deux panneaux « attention danger »

Il est rappelé qu'il convient d'étudier l'acquisition d'une cage dans le cadre de la gestion de la capture des animaux errants.

ORDRE N°06 : DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE SOCIAL RURAL (Portage de repas)

Le Conseil d'Administration du Centre Social réuni le 04 décembre dernier, a décidé de renouveler sa demande de subvention auprès des Communes concernées par le Service du Portage de Repas. Le principe de calcul de la demande de subvention est basé sur le nombre de repas livrés de l'année N-1 et de solliciter 1.50 euros par repas livrés. Pour la Commune de LE GALLET, la somme sollicitée est de 120 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

PRÉCISE que la subvention accordée **en 2023 de 300 euros était exceptionnelle** en raison du bilan particulier du service « portage de repas »

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas accorder en 2024 une subvention estimant que le service doit s'autosuffire par les financements habituels (financement par les bénéficiaires, aide par APA ...)

ORDRE N°07 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LES MEMBRES DU CONSEIL après en avoir délibéré

FIXENT le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2024 comme suit :

- * Comité des Fêtes : 1600 €
- * Association Musée Hétoimesnil : 60 €
- * Coopérative Scolaire Viefvillers : 300 €
- * Association des parents d'élèves Viefvillers-Francastel : 200 €
- * Association de chasse Le Gallet : 300 €

Subventions exceptionnelles :

UFOLEP Les Routes de l'Oise : 50 euros

- * Autres subventions (à définir par délibération) : 400 €

ORDRE N°08 : ACTIVITÉS SÉNIORS 2024 ET ENQUÊTE

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir pris connaissance du formulaire « enquête sur les besoins des seniors » proposé par M. Le Maire,

VALIDE à l'unanimité ce document

DÉCIDE de rendre visite aux personnes concernées afin de mieux échanger et mieux cerner les attentes de chacun : Les Conseillers s'organisent pour que ces rencontres s'effectuent courant mars.

ORDRE N°9 : ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS (Passage de la flamme olympique, Les Routes de l'Oise)

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 08 septembre, le territoire de l'Oise Picarde aura l'honneur d'accueillir le passage de la flamme olympique le 18 juillet à Breteuil. Pour promouvoir cette manifestation, la Communauté de Communes souhaite créer des panneaux d'entrée de Ville pour chaque Commune du territoire et mettre à l'honneur un sportif de chaque Commune qui annoncera le passage de la flamme. M. RIPPLER Gwendal accepte d'être le représentant sportif de la Commune de LE GALLET ;

Par ailleurs, de nombreuses animations seront proposées au stade de Breteuil ; il est proposé de constituer une délégation communale de 5 personnes maximum : Le Conseil Municipal décide d'ouvrir cette opportunité aux jeunes de LE GALLET en les informant via le bulletin communal.

M. Le Maire évoque le tournoi intercommunal de ping-pong appelé LE CCOPing ouvert à tous : Pour les qualifications dites « étapes villages », Il est décidé d'organiser un tournoi communal le samedi 25 mai à 16h30. Le référent désigné est M. BOUREUX Mathieu.

L'Assemblée prend note de l'organisation générale des Routes de l'Oise Edition 2024 4^{ème} Etape qui aura lieu le lundi 20 mai 2024 (passage estimé à 10h52 dans le Village) ; La demande d'équipements (barrières) et la présence de signaleurs lors de ce passage seront difficilement honorés (difficultés à trouver des signaleurs de la Commune).

M. Le Maire présente le projet d'une jeune sur le design graphique et numérique en milieu rural. L'étudiante propose de créer un atelier de conception graphique sur le thème « J'aime ma campagne », animer un temps fort de composition de tampons. La restitution de ce travail se ferait via le bulletin et le site de la Commune. Le but de cette activité originale est de positiver le monde rural et de permettre des échanges. Ce projet ne nécessite pas de moyens financiers particuliers pour la Commune.

ORDRE N°10 DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Dans le cadre de la loi (N°2023-175) dite "loi APER accélération de la Production d'Energies renouvelables confie des compétences aux Communes », M. Le Maire présente le document d'identification des zones d'accélération qui pourra être proposé prochainement à la population.

Les différents volets à intérêts sont « le solaire sur bâtiments, le solaire au sol et la géothermie »

La réunion publique est fixée le vendredi 22 mars à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire rappelle aux membres présents que l'Assemblée Extraordinaire du Comité des Fêtes est fixée le 15 mars à 18 heures à la Mairie.

M. Le Maire relate la possibilité de déléguer la décision d'admission en non-valeur au Maire pour des créances de faible montant (inférieures à 100 euros) ; Considérant que les créances de la Collectivité sont minimales voire nulles, cette disposition ne semble pas nécessaire.

M. Le Maire stipule qu'une coupure d'électricité est prévue le 12 mars sur la majorité du territoire.

M. Le Maire évoque différents temps forts (Samedi de l'Expo : Sapeurs ! Une histoire des pompiers dans l'Oise – Invitation du Centre de Gestion Egalité Femmes Hommes dans les Collectivités ..)

Mme NORTIER évoque le projet d'aménagement du coin « cuisine » : Il convient de fournir des plans de l'aménagement actuel à deux prestataires spécialisés susceptibles d'être intéressés par le projet.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée le mercredi 27 mars. La séance est levée à 21 heures 15.

CETTE PAGE EST A VOUS

Vous avez une annonce à publier (destination principale : les habitants de LE GALLET) alors cette page est à vous. Elle a pour but de favoriser l'entraide entre les habitants. Nous avons tous un réseau. Nous vous proposons d'en faire profiter les autres galletiens.

Des exemples d'annonces :

- * Cherche un maître de stage pour un BTS en électronique pour octobre 2020
- * J'ai besoin d'une bétonnière pour une après-midi : Quelqu'un peut-il me prêter la sienne ?
- * Prête un taille-haie contre un coupe-bordures (disponible toute l'année)

VOTRE ANNONCE : (à publier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mes coordonnées (données personnelles) :

Nom et prénom

Adresse

tél fixe :

tél portable :

adresse mail :

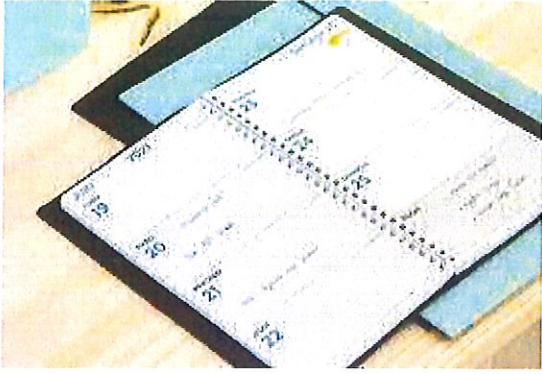
Je suis joignable de préférence le (s)

Cette annonce sera publiée (cocher la ou les cases selon votre choix)

sur les supports numériques de la commune (site internet, groupe WhatsApp des conseillers municipaux, page Facebook du maire...

dans le prochain bulletin (si moins urgent.....)

Selon le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 25 mai 2018, les données ci-dessus sont recueillies avec votre accord



A VOS AGENDAS :

* **Coupages de courant pour travaux** : Enédis prévoit des coupures d'électricité sur le village le **mardi 12 mars 2024 de 11 heures à 12 heures**

* **Relevé des compteurs d'eau à LE GALLET (Véolia) du 27 mars 2024 au 02 avril 2024**

* **Comité des Fêtes de LE GALLET : le 15 mars à 18 heures à la Mairie**
Assemblée Générale Extraordinaire - Renouvellement du bureau et projets 2024
Pour une vie active du Village et des temps de partage pour tous.

* **Ludothèque itinérante : MERCREDI 13 mars 2024 de 14 heures à 16 heures à ROTANGY**
MERCREDI 10 avril 2024 de 14 heures à 16 heures à LE SAULCHOY
MERCREDI 15 mai 2024 de 14 heures à 16 heures à CREVECOEUR
MERCREDI 12 juin 2024 de 14 heures à 16 heures à FRANCASTEL
Inscription obligatoire csr, famille.caudron@gmail.com
06 .03.40.29.76

* **Samedi de l'Expo aux Archives Départementales SAMEDI 16 mars 2024 de 14 heures à 18 heures :**
Exposition Sapeurs! Une histoire des pompiers dans l'Oise – 16 heures : Projection du film La Tour Infernale.
Entrée Libre et gratuite. Aucune réservation requise.

* **Marche pour les droits des femmes : Samedi 23 mars 2024** organisée par le Comité des Fêtes de Crèvecœur :
5km ou 10 km Rendez-vous à **14 heures Collège le Fréron Crèvecœur Le Grand**
Inscription au 06 31 91 97 78
2euros reversés à l'Association CERNODO en soutien des agricultrices

* **Sortie Nature : Les oiseaux et la migration SAMEDI 13 avril 2024 Plan d'eau du Canada/Parvis de la Base nautique** de 9h30 à 12 heures Gratuit et ouvert à tous Réservations au 06 50 77 72 91 ou sur atlas.biodiversite@beauvaisis.fr

* **Opération Lû à LE GALLET : vendredi 19 avril de 18 heures à 20 heures**

* **Les Routes de l'Oise Lundi 21 mai** : Venez les encourager
La 4ème étape Crèvecœur/Grandvilliers (91,80 km 790 m) passe par Le Gallet (Côte du Gallet) avec un passage à partir de 10h52

* **Tournoi de ping-pong** (dans le cadre du CCOPing) ouvert à tous à **LE GALLET Le samedi 25 mai à 16h30**
(Informations à venir dans le prochain bulletin)



COMMUNE DE LE GALLET

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Concertation publique

VENDREDI 22 MARS 2024 18 H00

Salle polyvalente

Venez donner votre avis !

La Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) s'inscrit dans une démarche continue en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition vers des sources d'énergie plus propres. La ZAER est un projet qui vise à créer un espace dédié à l'exploitation responsable des énergies renouvelables. Aussi l'Etat demande aux communes de définir, et transmettre une cartographie des zones **concernées**

